



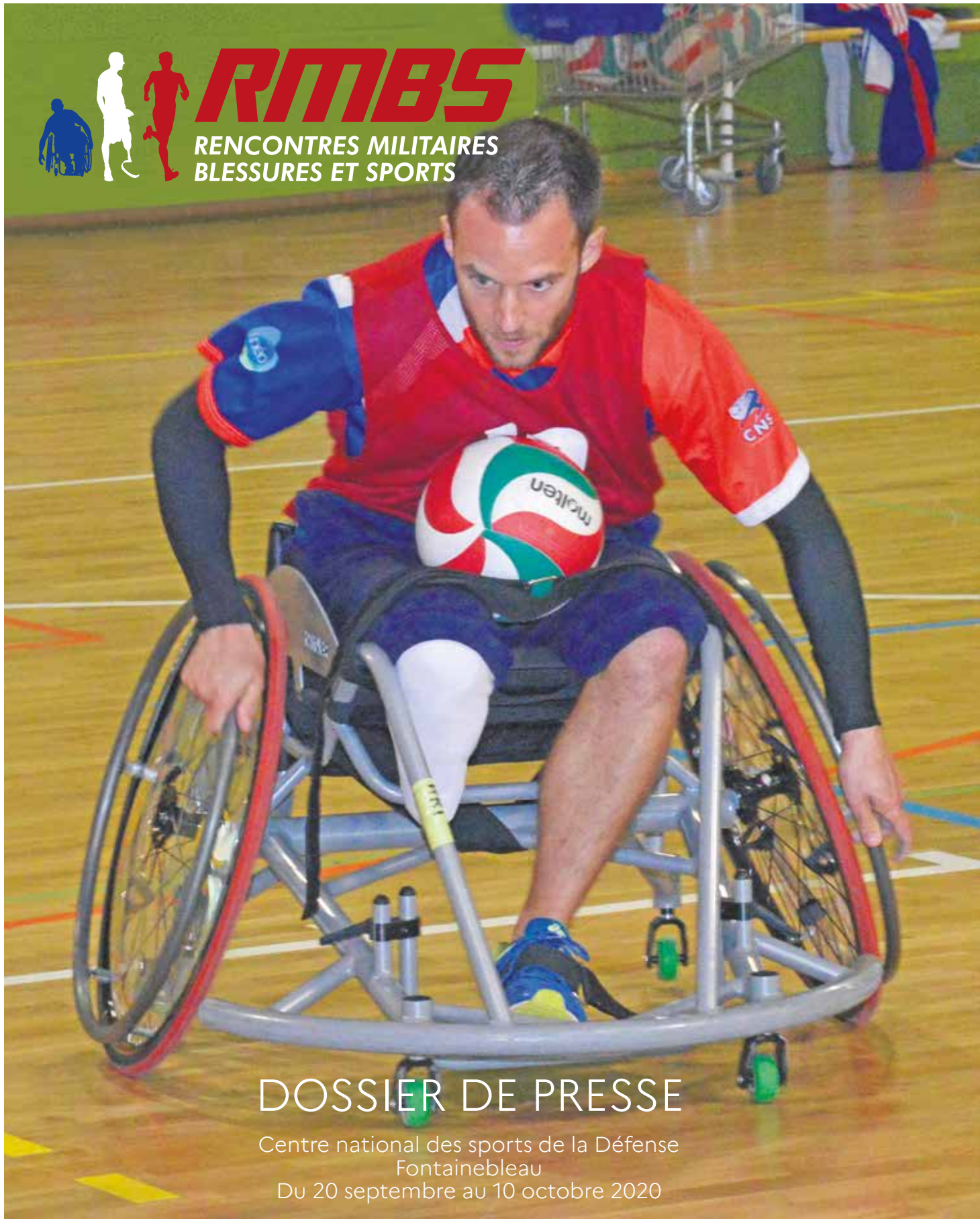
MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



RMBS

RENCONTRES MILITAIRES
BLESSURES ET SPORTS



DOSSIER DE PRESSE

Centre national des sports de la Défense
Fontainebleau
Du 20 septembre au 10 octobre 2020



AIRBUS



Commissariat
Sportifs Quand Même
Union des Branches de la Force et de la Terre
Fédération des Officiers Cadavres



SOMMAIRE

LES RENCONTRES MILITAIRES BLESSURES ET SPORTS	5
LA DÉFENSE ET SES BLESSÉS	6
LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS	7
QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS SPORTIVES	19
LE PROGRAMME DES RMBS 2020	20
LES DATES OUVERTES À LA PRESSE	25

LES RENCONTRES MILITAIRES BLESSURES ET SPORTS

La 9^e édition des Rencontres militaires blessures et sports (RMBS) se tiendra du 20 septembre au 10 octobre 2020 à Fontainebleau, au Centre national des sports de la Défense (CNSD).

Cette année, 60 participants provenant des trois armées et de la Gendarmerie nationale et des différents organismes du ministère des Armées sont inscrits pour suivre un stage multisports d'une semaine.

Initiée par la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT) en 2012, cette activité fait partie du « pack sportif » proposé aux blessés dans le cadre de leur parcours de soin. Elle constitue une étape importante dans la phase de leur réadaptation et favorise leur reconstruction individuelle.

Les RMBS constituent une étape essentielle dans le parcours de vie des militaires blessés ; tous les acteurs de l'accompagnement y sont rassemblés. Depuis 2012, les RMBS ont montré la pertinence des actions combinées entre les différents acteurs ministériels. Les accords signés le 4 mars 2014 soulignent le poids de cet événement dans le cadre des synergies entre les ministères des Armées, de l'Intérieur, des Sports et du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées

Les RMBS, en plus de rassembler les blessés autour des valeurs partagées du sport, représentent un moment privilégié de découverte de nombreuses activités adaptées aux personnes en situation de handicap, de

réadaptation à la pratique sportive et de sensibilisation aux parcours de compétition. Les RMBS sont le premier stage d'entrée dans le parcours ministériel de reconstruction par le sport mis en œuvre par les Cellules d'aide aux blessés (CAB), le Centre national des sports de la défense (CNSD) et le Cercle sportif de l'institution nationale des Invalides (CSINI). Les stagiaires des RMBS peuvent constituer, en outre, un vivier de compétiteurs potentiels en mesure de participer aux différents rendez-vous sportifs nationaux et internationaux.

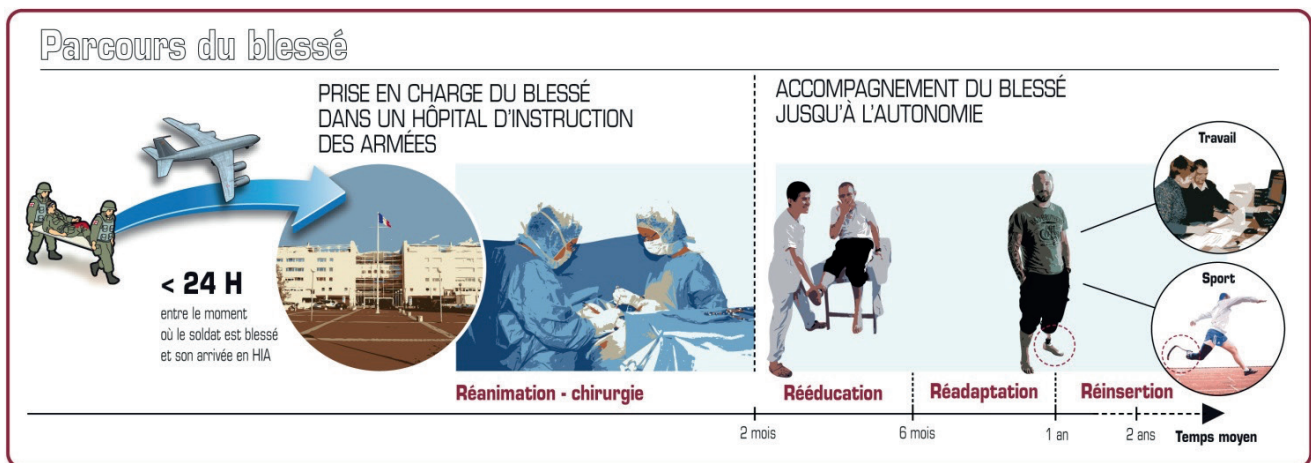
C'est aussi un moment privilégié où les praticiens du domaine médical et paramédical ainsi que les acteurs de l'accompagnement (RH, administratifs, sociaux, sportifs) font un bilan complet pour chaque blessé. Les RMBS sont à la confluence de l'action partagée de tous les acteurs du parcours de réadaptation du blessé. Elles sont, pendant trois semaines, un observatoire unique des bonnes pratiques en matière d'accompagnement permettant une communication active et pragmatique sur des sujets singuliers liés à la blessure et au parcours du militaire blessé.

Un club de 20 mécènes soutient financièrement cet événement, accroissant l'étendue du réseau institutionnel, associatif et entrepreneurial s'investissant dans cette action. Ce mécénat, très apprécié par les contributeurs, est devenu un événement annuel faisant l'objet d'une diffusion large à travers les communications internes et externes des entreprises et des associations.

LA DÉFENSE ET SES BLESSÉS

Bien que tout soit fait pour limiter son facteur d'occurrence, la blessure est une conséquence du risque inhérent à l'engagement opérationnel que les soldats prennent et acceptent de prendre dans la conduite des opérations militaires.

Reconnaissant les sacrifices consentis et les souffrances éprouvées par ses militaires blessés, le ministère des Armées se mobilise afin de les assister et de les accompagner dans leur parcours de rééducation et de réadaptation jusqu'à leur réinsertion sociale et professionnelle.



Le ministère des Armées place le blessé au centre d'un dispositif de soutien et de suivi médical, psychologique et professionnel mis en œuvre par l'ensemble de ses acteurs. À terme, le but est que le blessé puisse, dans la mesure du possible, réintégrer son unité au même poste ou à un poste adapté à sa pathologie.

LES CHIFFRES CLÉS :

- Nombre de militaires blessés sur la période 2008-2017 : 644, dont 29 en 2017 (source 13^e rapport HCECM)
- 202 patients atteints de troubles psychiques post-traumatiques (TPPT) ont été déclarés en 2017 et 199 en 2018



LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES

Tous les acteurs militaires et civils, institutionnels, associatifs et privés impliqués dans le soutien aux blessés participent aux RMBS, qui sont mises en oeuvre par la CABAT sous couvert du chef d'état-major des Armées.

Le CNSD et le CSINI sont responsables de l'organisation sportive de cette activité. Elles impliquent particulièrement le personnel des cellules d'aide aux blessés des trois armées et de la gendarmerie, du Service de santé des armées (SSA) et de son personnel soignant.

De nombreux praticiens du SSA : médecins, infirmiers, psychiatres, ergothérapeutes et du personnel de l'Institution nationale des Invalides (INI) apportent un soutien médical lors de ces stages. Le CNSD, le CSINI, le Centre d'expérimentation et de recherche sur les appareillages des handicapés (CERAH), la Fédération française handisports (FFH) et les différentes fédérations sportives contribuent pleinement à l'organisation des RMBS et prennent en charge la partie sportive.

Tous contribuent pleinement à l'organisation des RMBS.

LA CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE (CABAT)



La CABAT a été créée le 1^{er} septembre 1993 par le chef d'état-major de l'armée de Terre. Son rôle est d'assurer, tant dans l'urgence que dans la durée, la coordination des actions entreprises dans le domaine du soutien aux blessés en service.

La CABAT est composée d'un groupe de référents qui assurent le suivi des blessés et des familles de décédés et de trois cellules d'expertise : sociale, juridique et réinsertion professionnelle. Les référents accomplissent un soutien de proximité au profit du blessé dès son hospitalisation (visites et suivi personnalisé). Ils facilitent la présence des proches en liaison avec l'unité d'appartenance et les échelons sociaux des hôpitaux.

La CABAT, par l'intermédiaire de ses experts, met au service des blessés et des familles de décédés ses compétences dans les domaines juridique et social ainsi qu'un accompagnement dans le projet de réinsertion professionnelle.

La CABAT veille, en liaison avec l'unité d'appartenance et l'action sociale du ministère, à ce que le blessé soit suivi durant sa convalescence jusqu'à sa réinsertion dans l'institution militaire ou sa reconversion dans le secteur civil. Elle est placée sous l'autorité du gouverneur militaire de Paris, le général de corps d'armée Christophe Abad.

La CABAT en chiffres :

- 13 200 blessés en service suivis depuis 1993 ;
- Plus de 6 000 blessés recensés depuis 2010 ;
- Suivi des familles endeuillées depuis 2011 ;
- Plus de 1 200 blessés en service, en congé long, accompagnés au quotidien ;
- 75 % des blessés physiques réintégrés ou réorientés dans leur unité d'origine ;
- 90 % des blessés psychiques font l'objet d'un accompagnement vers une réinsertion professionnelle dans le civil.

Facebook : CABAT #blessésdeguerre

Twitter : @LaCABAT

LA CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET D'ASSISTANCE AUX FAMILLES DE LA MARINE (CABAM)



La CABAM est une structure à compétence nationale, placée sous la tutelle du bureau de la condition du personnel de la Marine de la Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM). Composée de 12 personnes, la CABAM dispose d'une antenne à Paris, et d'une antenne à Toulon.

Chaque année, la CABAM apporte son soutien à près de 600 marins malades ou blessés, ainsi qu'aux proches de marins décédés. Elle coordonne le soutien administratif, social, juridique et humain, que l'affection soit liée ou non au service, et soutient les familles de marins décédés. Elle fournit une aide individualisée pour accomplir les nombreuses démarches nécessaires, en collaboration avec l'action sociale de la défense, les associations, les assurances et les mutuelles. Elle apporte aux marins un soutien dans leur parcours de soins, leur reconstruction par le sport et leur réinsertion professionnelle. Elle est ainsi présente à chaque étape auprès des blessés et veille à promouvoir leurs intérêts.

Pour une reconstruction physique et mentale par le sport

La pratique du sport est un moteur de reconstruction des marins blessés.

Chaque année, la CABAM propose des stages aux marins blessés, en partenariat avec l'association Ad Augusta, le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides, ou le Centre national des sports de la Défense. Ces stages permettent de reprendre confiance en soi, de se surpasser, d'accepter sa blessure ou sa maladie.

Outre ces stages de reconstruction, les militaires blessés ont également la possibilité de participer à des compétitions sportives. Des marins se sont ainsi brillamment distingués aux épreuves sportives internationales : médaille d'or par l'équipe en tir à l'arc aux jeux mondiaux militaires à Séoul en octobre 2015 ; médaille d'or au 100 mètres aux *Invictus Games* à Orlando en mai 2016.

La CABAM en chiffres :

- 600 dossiers suivis chaque année, dont 280 font l'objet d'un suivi de proximité ;
- 30 suivis annuels de familles endeuillées ;
- 5 personnes au pôle d'aide aux blessés et malades ;
- 3 personnes au pôle d'assistance aux familles ;
- 4 personnes à l'antenne parisienne dont une conseillère technique de service sociale.

LA CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS, MALADES ET FAMILLES DE L'ARMÉE DE L'AIR (CABMF AIR)



La Cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'Air (CABMF Air) est une unité de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air (DRHAA), rattachée directement à son directeur. Créée le 30 mars 2007, la CABMF Air est située à l'Hôtel national des Invalides (HNI).

Structure unique d'accompagnement à compétence nationale, la CABMF Airst chargée de prendre en compte la dimension humaine en matière de soutien du personnel. Ses objectifs sont de trois ordres :

- aider les aviateurs blessés, gravement malades et/ou leurs familles le cas échéant ;
- accompagner moralement les familles des aviateurs décédés et dans toutes leurs démarches administratives ;
- maintenir un lien de confiance entre l'armée de l'Air, les aviateurs et leur famille, par un accompagnement durable et personnalisé.

À ce titre, les référents nationaux de la CABMF Air ont multiples missions :

- appui au commandement et au soutien local de proximité ;
- pilotage et coordination des mesures de soutien ;
- orientation administrative : accompagnement et conseil pour les démarches médico-administratives, accompagnement et conseil en matière de droit à réparation et d'indemnisation ;
- écoute et prise en compte des problématiques individuelles et familiales ;
- interlocuteur et coordonnateur des partenaires associatifs, mutualistes et assurantiels pour les actions de soutien, à la demande de la CABMF ou à l'initiative des partenaires ;
- aide à la reconstruction et à la réinsertion ;
- accompagnement dans la durée des veuves et orphelins : participation à l'organisation des hommages nationaux (décès en opérations extérieures, cérémonies des 14 Juillet et 11 Novembre).

La CABMF Air en chiffres :

- 90 blessés en service chaque année (dont 50% en OPEX) ;
- 500 aviateurs et leur famille accompagnés, dont 400 en position de congé de longue maladie (CLM) ou congé de longue durée pour maladie (CLDM) ;
- 30 dossiers de décès initiés chaque année.

LA CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET MALADES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (CABMSSA)



Créée le 21 mars 2016, la CABMSSA est rattachée au bureau considération et dimension sociale de la Direction centrale du Service de santé des armées (DCSSA) et située à l'Hôtel national des Invalides (HNI).

La CABMSSA a pour missions d'accompagner :

- Les militaires de la chaîne santé des Armées, du SSA mais aussi des forces, blessés ou malades du fait ou à l'occasion du service ;
- Les familles des militaires de la chaîne santé décédés du fait du service ;
- Les commissaires avec un « ancrage Santé ».

La CABMSSA coordonne l'intervention des différents acteurs du parcours médico-social du militaire, dans le respect de leurs domaines de compétences.

Elle joue un rôle majeur dans le maintien du lien entre le SSA et les militaires qui, du fait de leur blessure ou de leur maladie, se trouvent éloignés de la communauté SSA.

Pour mener à bien ses missions, elle est composée de trois Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) : un chef de cellule et deux référents blessés.

Le Service de santé des armées (SSA) est un service interarmées, placé sous l'autorité du chef d'état-major des Armées. Sa mission est d'assurer le soutien médical des forces armées en tout temps et en tout lieu, et d'apporter en cela une contribution essentielle à la garantie de l'autonomie stratégique des forces armées françaises. Il participe également au système national de santé et met ses capacités au service de la résilience de la Nation en cas de crise sanitaire exceptionnelle.

L'efficacité de l'action du SSA est fondée sur la complémentarité de ses cinq composantes, interdépendantes et indissociables, formant un ensemble cohérent permettant de déployer en opérations une chaîne santé complète et autonome : la médecine des forces, la médecine hospitalière, la recherche biomédicale de défense, la formation et les approvisionnements en produits de santé.

Le soutien médical des forces armées en opérations est la mission principale du SSA. Il fonde son dimensionnement et son organisation. Cette mission implique d'apporter à tout militaire exposé à un risque lié à son engagement opérationnel un soutien santé lui garantissant la prévention la plus efficace ainsi que la meilleure qualité de prise en charge en cas de blessure ou de maladie, afin de préserver ses chances de survie et, le cas échéant, de moindres séquelles tant physiques que psychologiques.

Le concept développé par le SSA pour assurer le soutien médical des forces en opérations implique de déployer, de mettre en œuvre et d'entretenir sur le théâtre, pendant toute la durée de l'opération, une chaîne complète nécessaire à la prise en charge des malades et des blessés. Cette chaîne s'étend du moment de la blessure jusqu'à l'établissement de traitement définitif en France métropolitaine. Elle repose sur deux principes fondamentaux :

- la médicalisation et la chirurgicalisation à l'avant, où les soignants, parfaitement entraînés sur les plans technique et militaire, sont déployés au plus près du combattant et disposent des moyens de traitement médical d'urgence ;
- la systématisation des évacuations sanitaires précoces, par voie aérienne, vers les hôpitaux d'instruction des armées.

Ce concept garantit à l'armée française les capacités d'entrer en premier.

Le Service de santé des armées assure donc le soutien sanitaire des RMBS, tant au regard des activités proposées, qu'aux types de blessures des participants.

L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)



Créée il y a près de trois siècles et demi par Louis XIV pour accueillir ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de notre pays, l'Institution nationale des Invalides (INI) est un lieu de mémoire et de réparation, spécialisée dans la prise en charge des blessés de guerre et du grand handicap.

Dirigée par un médecin général du Service de santé des armées (SSA), l'Institution nationale des Invalides (INI) occupe les bâtiments de l'ancienne infirmerie de l'Hôtel national des Invalides (HNI).

Au service du monde combattant, l'INI a pour vocation d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, les invalides bénéficiaires des dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), mais aussi de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

L'INI est bien plus qu'un simple hôpital ou qu'une unité médicalisée de long séjour, elle est un lieu de mémoire, où l'histoire est inscrite dans la pierre, mais surtout un symbole fort de l'attachement de la Nation au devoir de réparation, elle est d'abord la « maison des Invalides ».

LE CERCLE SPORTIF DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (CSINI)



Le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) est une association Loi 1901, agréée Jeunesse et Sports, et affiliée à la Fédération des clubs de la défense (FCD) ainsi qu'à la Fédération française handisport (FFH).

Créée en 1966, au lendemain de la guerre d'Algérie, afin de prendre en charge le fort contingent des militaires blessés lourdement atteints, le CSINI favorise aujourd'hui, par la pratique sportive, la réadaptation et la réinsertion par le sport des personnes handicapées motrices ou sensorielles, notamment ressortissantes du monde de la Défense.

Constitué de cinq personnels militaires spécialistes sportifs en position de détachement, de un personnel civil de la Défense, de deux éducateurs sportifs civils contractuels et de nombreux bénévoles, il œuvre au profit de personnes handicapées, civiles et militaires, au travers de trois missions majeures :

- 1 - Le CSINI est l'un des acteurs de la reconstruction par le sport des militaires blessés, en service et hors service, des trois armées et de la gendarmerie.
- 2 - Partenaire privilégié de l'Institution Nationale des Invalides (INI) et de Hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy, il est l'un des acteurs de la réadaptation par le sport mise en œuvre dans le parcours de soin du blessé. Intégré au programme d'éducation thérapeutique de l'INI, il participe aux projets "porteurs de vie" des patients les plus jeunes.
- 3 - Enfin, un des plus anciens et un des plus importants clubs handisports français, le CSINI accueille aujourd'hui près de 400 adhérents civils et militaires dans une dizaine de disciplines, de l'initiation au paralympisme.

Doté d'un statut associatif, mais d'une culture militaire forte et historique, le CSINI donne corps à ses nombreux projets annuels d'accompagnement de personnes handicapées que au dynamisme et au soutien financier de ses partenaires institutionnels associatifs et commerciaux.

LA CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CABGN) ET LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE (BAS)



Au sein de la Gendarmerie, le suivi des blessés s'effectue en synergie avec les armées en raison de l'ancrage militaire historique de l'institution. Il s'effectue notamment au travers du soutien médical apporté par le Service de santé des armées (SSA), mais également en tant que partenaire de Action sociale des armées (ASA).

En liaison avec la Cellule d'aide aux blessés de la Gendarmerie nationale (CABGN) créée le 30 décembre 2015, le Bureau d'action sociale (BAS) assure l'interface avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale. Ces deux entités sont impliquées dès qu'un personnel est victime d'un événement grave en service ou non. Ce positionnement leur permet ainsi d'être engagées au départ de la prise en charge du militaire blessé et de sa famille, au moment de son rapatriement depuis un territoire extérieur, l'outre-mer ou lors d'un transfert d'un établissement médical de province vers l'un des hôpitaux militaires de Paris. Elles assurent ensuite le suivi du militaire selon l'évolution de sa situation médico-statutaire, toujours en lien avec les acteurs locaux, et avec l'expertise juridique et technique d'autres bureaux de l'administration centrale ou encore de services ministériels.

Par le biais d'un officier chargé de projet « reconstruction des blessés par le sport », le BAS suit plus particulièrement l'engagement du personnel dans les différentes manifestations organisées sous la direction du commissaire aux sports militaires et du Centre national des sports de la Défense (CNSD) : ce sont notamment deux sous-officiers de gendarmerie qui ont été médaillés aux Invictus Games à Londres en 2014 puis quatre d'entre eux aux *Invictus Games* à Orlando aux États-Unis en mai 2016. Sept gendarmes ont aussi préparé les Jeux militaires mondiaux d'été (JMME), qui ont eu lieu à Séoul à l'automne 2015. Au niveau national, ils participent aux différents stages mis en place et dispensés par le CNSD, ainsi qu'au challenge national *Ad Victoriam*, en intégrant un collectif de gendarmes dénommé « les Phénix ».

En 2016, neuf de ses militaires blessés en service en OPEX, outre-mer ou en métropole ont participé aux RMBS. En 2018, ce sont une dizaine de militaires de la Gendarmerie, blessés en service, qui a participé. Cette dynamique participe à la reconstruction du militaire blessé et à son maintien en unité.

En mai 2014, le commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la défense (CNSD) a été mandaté par le ministre de la Défense pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la nouvelle politique des sports. Conformément au protocole interministériel du 4 mars 2014, la réinsertion par le sport des militaires blessés revêt une importance particulière.

À ce titre, le département blessés militaires et sport (DBMS) a été créé au sein de l'École interarmées des sports (EIS), bras armé du CNSD. Cette cellule a pour mission de favoriser la pratique sportive des militaires blessés en :

- Initiant des formations visant à délivrer des qualifications spécifiques à destination du personnel des armées en contact avec les militaires blessés ;
- Proposant d'élargir l'éventail des stages sportifs ;
- Améliorant la connaissance des réseaux d'accès à la pratique sportive ;
- Favorisant la pratique de la compétition militaire et civile, y compris à haut niveau ;
- Contribuant au développement des RMBS.

Depuis 2015, le CNSD délivre, en lien avec la Fédération française handisport (FFH), un certificat de spécialisation «encadrement et entraînement sportif des blessés de la défense (CSE2BD) au profit des spécialistes Entraînement physique sportive et militaire (EPMS) des armées et de la gendarmerie, visant à encadrer la pratique sportive des blessés militaires dans les unités. Il propose également des stages d'équitation adaptés pour les

blessés des armées atteints de syndromes post-traumatiques.

Deux blessés militaires ont suivi avec succès la formation d'aide moniteur en aide moniteur en EPMS. Des stages de détection, de préparation et de perfectionnement ont lieu au CNSD pour la participation de blessés des armées aux Jeux mondiaux militaires d'été (JMME) et aux *Invictus Games*.

Le Challenge *Ad Victoriam* permet aux militaires blessés de participer aux Championnats de France militaires. Ce challenge s'inscrit dans le développement d'une participation régulière d'une pratique sportive accessible. Le regroupement de l'ensemble de la communauté de la Défense sur la même unité de lieu et de temps permet de valoriser l'intégration des blessés. Il est ouvert à toutes les personnes en situation de handicap du ministère des Armées : blessé isolé ou en unité, blessé en service ou congénital, blessé militaire ou civil, sensoriel, physique, fauteuil, polytraumatisé, blasté, psychique, polycrêlé et grand brûlé.

Par ailleurs, le plan sport 2025 signé par le chef d'état-major des Armées en décembre 2018 prévoit également des mesures visant à associer davantage les familles dans le parcours sportif des blessés. Enfin, la récente élection du commissaire aux sports militaires à la Présidence du CISM favorise l'accroissement de l'effort sur la reconstruction par le sport des militaires blessés. À ce titre, les prochains Jeux mondiaux militaires d'hiver (JMMH) organisés en Allemagne en 2021 accueilleront des militaires blessés en para ski nordique.

Chiffres :

En 2019, 504 militaires blessés ont bénéficié de la reconstruction par le sport, dont 46 avec les RMBS, 91 par l'équitation adaptée, 116 avec la préparation aux *Invictus Games* et 100 par la préparation aux Jeux militaires mondiaux d'été.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (FFH)



La Fédération française handisport (FFH) porte en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne. Ainsi, elle réaffirme et partage avec conviction les valeurs qui donnent sens à son action. Depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France, le mouvement sportif handisport a connu une importante évolution.

Génèse d'un mouvement :

- **En 1963** : elle devient la Fédération française sportive des handicapés physiques (FFSHP).
- **En 1973** : la FFSHP devient membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).
- **En 1977** : elle change de dénomination pour devenir la Fédération française handisport (FFH).
- **En 2008** : disparition de la Fédération Sportive des Sourds de France, la FFH intègre les sportifs sourds au sein du mouvement.

La fédération française handisport est :

- Une association reconnue d'utilité publique
- Membre du Comité paralympique et sportif français (CPSF)

- Membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

- Membre du Comité international paralympique (CIP)

Sa mission :

Proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel.

Ses valeurs :

Singularité - Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.

Autonomie - Dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, le sport permet de, permet de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

Accomplissement - L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, convivialité, encadrement, arbitrage...).

Chiffres :

35 000 licenciés + de 60 000 pratiquants

16 Comités régionaux en métropole et outre-mer

88 départementaux + de 1 400 associations affiliées

25 sports de loisir ou de compétition

12^e aux Jeux Paralympiques d'été 2016 à Rio

4^e aux Jeux Paralympiques d'hiver 2014 à PyeongChang

LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)



Depuis plus de 20 ans, le Comité paralympique et sportif français (CPSF) contribue à faire rayonner le mouvement paralympique tricolore sur la scène internationale.

Le CPSF est membre de l'*International Paralympic Committee* (l'IPC), le comité paralympique international), au même titre que le Comité national olympique et sportif français est membre du Comité international olympique, le CIO.

À sa tête, Marie-Amélie LE FUR élue en 2017.

Missions :

En réponse aux enjeux internationaux, le CPSF poursuit son développement à travers quatre grands enjeux :

- Promouvoir l'unité du mouvement paralympique en France en lien étroit avec les instances qui le composent ;
- Représenter, défendre et coordonner, le mouvement paralympique français à l'international et en particulier auprès de l'IPC ;
- Encourager le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous en lien avec les fédérations affiliées ;
- Organiser et structurer la délégation française lors des jeux paralympiques et compétitions internationales sous l'égide directe de l'IPC.

Le CPSF est le seul interlocuteur de l'IPC pour la France.

Ses axes :

La création de conditions optimales pour que les athlètes de la délégation paralympique puissent porter haut les couleurs de la France aux jeux paralympiques.

Le renforcement de la présence et de l'influence française au sein des instances internationales

Le développement de la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap.

www.france-paralympique.fr



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS

Ces sports sont ouverts à tous types de handicaps physiques et psychiques.

- MÖLKKY

C'est l'activité inaugurale de chaque semaine de stage.

Le principe du jeu est de faire tomber des quilles en bois à l'aide d'un lanceur appelé Mölkky.

Objectif : utiliser un jeu sportif traditionnel finlandais afin de créer une dynamique de groupe entre l'ensemble des acteurs (les blessés, l'encadrement sportif, l'encadrement médical et l'encadrement logistique).

- ÉQUITATION ADAPTÉE

Objectif : utiliser le cheval comme partenaire.

- RUGBY FAUTEUIL

Objectif : proposer une initiation à la manipulation du fauteuil de compétition.

- KIN-BALL

Le kin-ball est un sport collectif mixte ayant pour particularités la taille du ballon (diamètre 1,22m) et le nombre d'équipes (trois).

Objectif : se confronter à un sport collectif développant l'adresse, la coopération et le conditionnement physique.

LE PROGRAMME DES RMBS 2020

STAGE 1 – BLESSÉS AUTONOMES

Lundi 21 sept	Mardi 22 sept	Mercredi 23 sept	Jeudi 24 sept	Vendredi 25 sept
<p>8h30-11h00</p> <p>Molky</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Rugby fauteuil</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Plongée – Jeux de ballons</p> <p>Piscine Nanteau</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Épreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Équitation adaptée</p> <p>Tir à l'arc</p> <p>EME</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Biathlon</p> <p>Aire de Lancers</p>
<p>14h30-16h30</p> <p>VTT ou Badminton</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>KARTING 45</p> <p>St-Benoît-sur-Loire</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Plongée – Jeux de ballons</p> <p>Piscine Nanteau</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Épreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>Foot Golf</p> <p>Frisbee Golf</p> <p>Golf COUDRAY</p> <p>ou</p> <p>Kin-ball</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>14h30-16h30</p> <p>Volley assis</p> <p>Gymnase Coubertin</p>
<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 1</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>			<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 2</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 3</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>



STAGE 2 – BLESSÉS AUTONOMES

Lundi 28 sept	Mardi 29 sept	Mercredi 30 sept	Jeudi 1 ^{er} oct	Vendredi 2 oct
<p>8h30-11h00</p> <p>Molky</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Rugby fauteuil</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Plongée – Jeux de ballons</p> <p>Piscine Nanteau</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Epreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Équitation adaptée</p> <p>EME</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Biathlon</p> <p>Aire de Lancers</p>
<p>14h00-16h30</p> <p>VTT ou Badminton</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>KARTING 45</p> <p>St-Benoît-sur-Loire</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Épreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>Foot Golf</p> <p>Frisbee Golf</p> <p>Golf COUDRAY</p> <p>ou</p> <p>Kin-ball</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>14h30-16h30</p> <p>Volley assis</p> <p>Gymnase Coubertin</p>
<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 1</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>			<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 2</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 3</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>

STAGE 2BIS – GRANDS BLESSÉS

Lundi 28 sept	Mardi 29 sept	Mercredi 30 sept	Jeudi 1 ^{er} oct	Vendredi 2 oct
<p>8h30-11h00</p> <p>Molky</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>KARTING 45</p> <p>St-Benoît-sur-Loire</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Tir à l'arc</p> <p>Sarbacane</p> <p>Aire de lancer ou gymnase</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Mini Golf</p> <p>ou</p> <p>10h00-12h00</p> <p>Boccia</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Biathlon</p> <p>Aire de Lancers</p>
<p>14h00-16h30</p> <p>QUADS électriques + Tandem</p> <p>ou</p> <p>Bocchia</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>15h30-17h30</p> <p>Curling Boccia</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Plongée</p> <p>Piscine Nanteau</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Équitation adaptée</p> <p>EME</p>	<p>14h30-16h30</p> <p>Visite du Château de Fontainebleau</p>
<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 1</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>			<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 2</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 3</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>



STAGE 3 – BLESSÉS AUTONOMES

Lundi 5 oct	Mardi 6 oct	Mercredi 7 oct	Jeudi 8 oct	Vendredi 9 oct
<p>8h30-11h00</p> <p>Molky</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Rugby fauteuil</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Plongée – Jeux de ballons</p> <p>Piscine Nanteau</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Epreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Équitation adaptée</p> <p>EME</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Biathlon</p> <p>Aire de Lancers</p>
<p>14h00-16h30</p> <p>VTT ou Badminton</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>KARTING 45</p> <p>St-Benoît-sur-Loire</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Entretiens CABAT</p> <p>Épreuve challenge Ad Victoriam</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>Foot Golf</p> <p>Frisbee Golf</p> <p>Golf COUDRAY</p> <p>ou</p> <p>Kin-ball</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>14h30-16h30</p> <p>Volley assis</p> <p>Gymnase Coubertin</p>
<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 1</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>			<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 2</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 3</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>

STAGE 3BIS – GRANDS BLESSÉS

Lundi 5 oct	Mardi 6 oct	Mercredi 7 oct	Jeudi 8 oct	Vendredi 9 oct
<p>8h30-11h00</p> <p>Molky</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Rugby fauteuil</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Tir à l'arc</p> <p>Aire de lancer ou gymnase</p>	<p>10h00-12h00</p> <p>Ultimate</p> <p>Gymnase Coubertin</p>	<p>8h30-11h00</p> <p>Biathlon</p> <p>Aire de Lancers</p>
<p>14h00-16h30</p> <p>Quads + VTT électriques</p> <p>ou</p> <p>Badminton</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>13h30-17h00</p> <p>KARTING 45</p> <p>St-Benoît-sur-Loire</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Plongée + Jeux de ballons</p> <p>Piscine Nanteau</p>	<p>14h00-17h00</p> <p>Équitation adaptée</p> <p>EME</p>	<p>14h30-16h30</p> <p>Volley assis</p> <p>Gymnase Coubertin</p>
<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 1</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>			<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 2</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>	<p>17h30-18h00</p> <p>Séance TOP 3</p> <p>Salle de cours</p> <p>Gymnase Mimoun</p>



LES DATES OUVERTES À LA PRESSE

Date	Horaires	Lieu	Contacts accréditations
24 et 25 septembre 2020	9h00 - 17h30	CNSD	DICoD 09 88 67 33 33 email : media@dicod.fr
1 ^{er} et 2 octobre 2020	9h00 - 17h30	CNSD	
8 et 9 octobre 2020	9h00 - 17h30	CNSD	

En dehors de ces créneaux, aucun accès ne sera accordé.

Suivez l'actualité des RMBS sur les réseaux sociaux :

#RMBS2020 #BlessésDeGuerre #AvecNosBlessés

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

Plus de 30 000 militaires assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger, dont 13 000 sur le territoire national et environ 6 000 déployés en opérations extérieures

TOURNÉ VERS L'AVENIR

4,9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 758 millions par an consacrés aux études amonts, un chiffre qui s'élèvera à 1 milliard d'euros dès 2022

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

35.9 milliards d'euros de budget en 2019 soit le 2^e budget de l'État après celui de l'Éducation nationale
19.5 milliards d'euros pour l'équipement des forces
1,84% du PIB en 2019 avec pour objectif 2% du PIB en 2025
Les entreprises de Défense représentent 20% des exportations de la France
26 000 PME et ETI sont fournisseurs directs du ministère des Armées

À HAUTEUR D'HOMME

26 000 recrutements par an dont 4 500 civils
270 000 hommes et femmes dont 208 000 militaires et 62 000 civils
20,7% de femmes
38 000 réservistes opérationnels sous contrat

2^e ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

16 musées, 160 monuments classés (3 millions de visiteurs par an),
3 millions de photos et 21 000 films d'archives couvrant 4 siècles d'histoire

1^{er} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

275 nécropoles nationales, 10 hauts lieux de la mémoire nationale,
2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays,
lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante

Centre Media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Ministère des Armées



@Defense_gouv



@ministeredesarmees